

## APPEL A PROJETS BETALKY.BRUSSELS REGLEMENT

---

### Contexte

Bruxelles dispose d'une offre culturelle étendue, soutenue par un réseau solide. Le secteur culturel y joue un rôle crucial en tant que moteur de la créativité, de l'innovation et du développement des communautés. Il contribue aussi indéniablement à l'attractivité internationale de Bruxelles et à son développement économique.

La culture est idéale pour communiquer au-delà des frontières linguistiques, favoriser les rencontres et promouvoir la cohésion sociale. La culture permet d'éviter l'exclusion des personnes en raison de leur identité culturelle, de leur statut socio-économique, de leur âge et d'autres facteurs.

Des communautés différentes parlant des langues différentes devraient vivre ensemble en communion. Ces communautés ont donc intérêt à ne pas se fermer les unes aux autres, mais à échanger leurs perspectives passées et futures, à respecter leurs langues respectives et à apprendre à les utiliser pour mieux se comprendre. La culture peut jouer un rôle important à cet égard, en favorisant la cohésion et en renforçant ainsi la cohésion sociale. À cet égard, la culture, tout comme l'économie, le travail, les soins ou l'éducation, est un outil essentiel. Les échanges culturels rendent ainsi Bruxelles vivable en tant que ville multiculturelle et multilingue.

La note d'orientation "La promotion du multilinguisme" aspire donc à une politique du multilinguisme dans le but d'avoir un impact positif et renforçant sur la cohésion sociale de la communauté bruxelloise. Le secteur culturel peut jouer un rôle important à cet égard.

L'appel à projets Betalky.brussels s'adresse aux organisations qui répondent à des besoins concrets dans ce contexte par le biais d'un projet culturel et qui peuvent effectivement créer une valeur ajoutée sociale dans leur domaine. Le projet soumis doit viser à promouvoir et à renforcer le multilinguisme dans la culture. Cet appel à projets couvre toutes les formes et expressions artistiques et culturelles possibles (théâtre, concert, expo, etc.). Cela peut se faire, par exemple, en organisant des événements, en améliorant l'accès aux activités culturelles pour les locuteurs non natifs. Nous encourageons les acteurs culturels à organiser des activités dans d'autres lieux : dans l'infrastructure d'un partenaire de langue étrangère. Dans des circonstances idéales, ce ne sont pas seulement les infrastructures qui sont échangées, mais aussi les "publics".

### Qui peut solliciter une subvention?

- Toutes les associations ou organismes avec personnalité juridique sans but lucratif
- les artistes individuels dans le secteur des arts et de la culture



## APPEL A PROJETS BETALKY.BRUSSELS REGLEMENT

---

### Critères de recevabilité

- Les activités liées au projet sont organisées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
- La proposition de projet comprendra au moins deux langues, dont au moins une doit être le néerlandais, le français ou l'anglais
- La subvention demandée ne concerne pas un projet déjà financé par d'autres canaux
- Le projet n'a pas été mis en œuvre à la date du lancement de l'appel à projets
- Les propositions de projet demandant un financement pour l'organisation de cours de langues uniquement ne seront pas prises en considération
- La proposition de projet complète doit être soumise par e-mail au plus tard le 15 mai 2023 (23h59) à l'adresse [talk@betalky.brussels](mailto:talk@betalky.brussels) et avec pour objet "BeTalky/nom du soumissionnaire/nom du projet"

### Critères de sélection (35 points)

- Le projet vise à rendre l'offre accessible aux amateurs de culture étrangère (= offre multilingue) ; (10 points)
- Le projet s'engage à favoriser la collaboration et le dialogue entre les organisations et les artistes des deux communautés. La collaboration peut prendre la forme d'un partage des infrastructures et du personnel, d'une promotion et d'une distribution communes, de la mise en place de coproductions et de projets partenaires, entre autres. (10 points)
- Le projet s'engage à utiliser, reconnaître et s'ouvrir à la diversité linguistique ; (5 points)
- Le projet est axé sur le rayonnement multilingue de Bruxelles ; (5 points)
- Le projet a un caractère innovant (5 points)

### Approche du projet (10 points)

- Les objectifs sont concrètement définis , avec des indicateurs mesurables et axés sur les résultats
- La proposition de projet indique clairement la manière dont l'offre sera diffusée
- La proposition de projet contient un budget suffisamment détaillé et justifié, équilibré avec tous les coûts et revenus nécessaires à la réalisation du projet
- Le projet est considéré comme réalisable dans les délais et les budgets spécifiés

### Groupe-cible

L'appel à projets s'adresse aux initiatives visant les Bruxellois.



## APPEL A PROJETS BETALKY.BRUSSELS REGLEMENT

---

### **Budget**

- Un budget de 200.000 euros est prévu
- Un subside (unique ) de maximum 30.000 euros par projet
- Les coûts doivent être encourus pendant la période de mise en œuvre du projet
- Les simples dossiers d'investissement ne sont pas éligibles aux subventions
- Le projet doit être différent de l'exploitation habituelle du demandeur. Il ne s'agit pas d'accorder des subventions supplémentaires pour une opération, un service ou une offre existants
- Le montant demandé ne dépasse pas 90 % du coût total du projet
- Les projets sélectionnés recevront une première tranche (80 %) après approbation, une deuxième tranche (20 %) après approbation du rapport financier final

### **Composition du jury**

Le jury est composé de 5 membres dont au moins deux membres du Conseil pour le Multilinguisme et deux experts. Un membre du cabinet compétent y participe en tant qu'observateur. Le jury sélectionnera les projets au plus tard le 8 juin 2023.

### **Procédure de décision**

Sur proposition du comité de sélection formé en concertation avec le Conseil du multilinguisme de Bruxelles, le ministre compétent décidera des projets qui seront approuvés au plus tard le 8 juin 2023. Les projets débuteront au plus tôt le 11 septembre 2023.

### **Timing:**

Deadline soumission dossier: 15mai 2023

Décision: 8 juin 2023

Début du projet: à partir du 11 septembre 2023

Pour toutes questions : Sheraz Rafi [srafi@gov.be](mailto:srafi@gov.be)